

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012**

PRESENTS : M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme DUBOST, Mme SIBRA, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, M. REIZ, Mme BENQUET, M. PECHAMAT, Mme MOREAU

PROCURATIONS : Mme FLORES à Mme EYCHENNE; M. BIEBER à M. BAYONNE; M. CHAUBET à M. RODRIGUES; Mme VIARGUES à Mme RABINOVITCH; M. MAROC à M. CASSIGNOL ; M. DALMAS à Mme FRAPPIER ; Mlle ROTH à M. PECHAMAT ; M. LAMOUR à Mme MOREAU

ABSENTS : Mme RIBET, M. MAMERI, Mlle AMARI

1- FINANCES

• **Adoption du Compte Administratif 2011 : commune**

Préalablement, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2010 du budget principal de la commune :

Section de fonctionnement	4 148 364.59 €
Section d'investissement	-259 882.56 €
Soit un résultat global de clôture de	3 888 482.03 €

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2011 de la commune, qui se résume comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	4 444 449,66	1 068 685,22
Résultats antérieurs reportés		259 882,56

Recettes	6 014 537,80	550 955,30
Résultats antérieurs reportés	3 425 544,78	
Affectation 1068		722 819,81
Excédent de clôture	4 995 632,92	-54 792,67

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Patrice RODRIGUES

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (23 voix) approuve le Compte Administratif de l'exercice 2011 budget principal commune.

N'ont pas pris part au vote Mme SALVANS et Mme BENQUET qui n'étaient pas arrivées.

• **Adoption du Compte de Gestion 2011 du trésorier municipal : Budget principal de la commune**

Monsieur le Maire indique que le Receveur Municipal a transmis le compte de gestion 2011 de la Commune pour approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix) déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

• **Reprise et affectation des résultats 2011**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la reprise et à l'affectation des résultats 2011 au budget primitif 2012 de la commune.

Section de fonctionnement 2011 :

Dépenses de l'exercice	4 444 449.66 €
Recettes de l'exercice	6 014 537.80 €
Résultat de l'exercice	1 570 088.14 €
Avec excédent antérieur 2010 :	3 425 544.78€
Résultat de fonctionnement de clôture :	4 995 632.92€

<u>Section d'investissement 2011 :</u>		
Dépenses de l'exercice		1 068 685.22 €
Recettes de l'exercice		550 955.30 €
Résultat de l'exercice		- 517 729.92 €
Déficit d'investissement antérieur 2010		- 259 882.56 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2010		722 819.81 €
Résultat d'investissement de clôture		- 54 792.67 €
<i>A financer par affectation du résultat de fonctionnement</i>		

Les restes à réaliser en dépenses 2011 s'élèvent à		189 407.91 €
<i>Soit un total à financer par affectation du résultat de fonctionnement</i>		
Au minimum de		244 200.58 €
Total affectation du résultat de fonctionnement pour (article 1068)		534 200.58 €

Après affectation à la section d'investissement, il reste à reprendre au budget primitif 2012 un excédent de fonctionnement de 4 461 432 € (R002)

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide la reprise des résultats 2011 au budget primitif commune 2012 et de son affectation comme indiqués ci-dessus.

- **Vote du Budget Primitif 2012**

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2012 :

Section de fonctionnement

Dépenses

011	Dépenses à caractère général	1 342 351.67 €
012	Charges de personnel	2 989 422.00 €
014	Atténuation de produits	17 770.52 €
65	Autres charges de gestion courante	409 312.00 €
66	Charges financières	8 600.00 €
67	Charges exceptionnelles	4 300.00 €
022	Dépenses imprévues Fonct	200 000.00 €
023	Virement de la sect° d'investi.	4 487 951.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	103 164.46 €

Total des dépenses de fonctionnement 9 562 871.65 €

Recettes

70	Produits des services	354 000.00 €
73	Impôts et taxes	3 107 343.00 €
74	Dotations et imputations	1 572 358.00 €
75	Autres produits gestion courant	34 000.00 €
76	Produits financiers	300.00 €
013	Atténuations de charges	5 000.00 €
77	Produits exceptionnels	10 000.00 €
042	Opération d'ordre entre section	18 438.31 €

R002 Résultat reporté ou anticipé 4 461 432.34 €

Total des recettes de fonctionnement cumulées 9 562 871.65 €

Section d'investissement

Dépenses

21	Immobilisations corporelles	162 370.00 €
23	Immobilisations en cours	5 217 000.00 €
16	Remboursement d'emprunts	40 500.00 €
020	Dépenses imprévues invest.	128 497.15 €
040	Opérations d'ordre entre sect°	18 438.31 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	54 792.67 €
Total des dépenses d'investissement		5 811 006.04 €

Recettes

13	Subventions d'investissement	490 490.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	100 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement	534 200.58 €
021	Virement de la sect° de fonct.	4 487 951.00 €
024	Produits de cessions	95 200.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	103.164.46 €
Total des recettes d'investissement		5 811 006.04 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix pour – 0 voix contre) vote chapitre par chapitre le budget 2012 de la commune et sollicite auprès des institutions concernées toutes les subventions inscrites au budget 2012 de la commune

- **Vote des taux d'imposition 2012**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les taux 2012 des trois contributions directes suivantes, en maintenant au même niveau les taux 2011.

Les taux 2012 seraient :

	Taux 2012
Taxe d'habitation	10.76
Taxe sur le foncier bâti	12.62
Taxe sur le foncier non bâti	78.71

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) vote pour 2012 les taux d'imposition ci-dessus.

- **Vote subventions aux associations**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il de voter les subventions aux associations pour l'année 2012.

Il propose de subventionner les associations selon les montants indiqués ci-dessous :

Associations	Subvention allouée en 2011	Proposition pour 2012
Anciens Combattants	400,00 €	400,00 €
Atelier photo	2 242,00 €	2 242,00 €
Chasse	300,00 €	300,00 €
Coopérative scolaire maternelle 1	305,00 €	305,00 €
Coopérative scolaire maternelle 2	229,00 €	229,00 €
Coopérative scolaire primaire	1 067,00 €	1 067,00 €
FNACA	400,00 €	400,00 €
Foyer collègue Mermoz	200,00 €	200,00 €

Association Sportive Jean Mermoz	200,00 €	200,00 €
Gym Volontaire	450,00 €	500,00 €
Majoret's	200,00 €	200,00 €
Country	300,00 €	300,00 €
PEP	76,00 €	76,00 €
Santufayons	1 800,00 €	1 800,00 €
Dynamic Danse	300,00 €	300,00 €
Club des aînés	2 200,00 €	2 200,00 €
BAC	60 000,00 €	
Cyclo Club Beauzelle		3 900,00 €
Football Club Beauzelle		22 900,00 €
Beauzelle Handball		15 600,00 €
Pétanque Beauzelle		4 000,00 €
Tennis Club Beauzelle		9 750,00 €
La foulée Beauzelloise		3 800,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité (23 voix) vote les subventions 2012 aux associations telles que détaillées ci-dessus.

- **Reversement subvention Crèche Le Petit Poucet contrat enfance au titre de l'année 2010**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'au travers du Contrat Enfance signé par la commune de Beauzelle, l'association la crèche « Le Petit Poucet » perçoit une subvention de fonctionnement en provenance de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette subvention s'élève au titre de l'exercice 2010 à 9 510.05 € et a été versée par la CAF au compte du Trésor de la commune. Cette somme est à reverser à l'association.

Le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) décide l'inscription budgétaire des montants ci-dessus et du reversement de cette subvention à l'association concernée.

- **Régie de recettes : Remboursement du solde cantine de restauration scolaire et garderie pour clôture de compte**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 voix) autorise le remboursement du solde de compte de restauration et garderie.

2- URBANISME

- **Convention cadre avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine – Avenant n°8 pour l'année 2012**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) approuve l'avenant n° 8 à la convention-cadre avec l'AUAT pour l'année 2012, décide d'une subvention de 6 500 € pour l'activité 2012 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention-cadre.

3- PERSONNEL

- **Avancement de grade d'animateur principal 1^{ère} classe**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de créer le poste tel que désigné ci-dessus et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

- **Avancement de grade d'animateur principal 2^{ème} classe**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de créer le poste tel que désigné ci-dessus et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

- **Création d'un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique titulaire à temps non complet**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) de créer un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique titulaire comme présenté ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2012 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **Vacation de jury aux examens de l'Ecole de Musique**

Le Conseil Municipal à l'unanimité (26 voix) décide de fixer le montant des vacations dues aux intervenants extérieurs de l'école de musique pour participation aux jurys de contrôle de fin d'année à 16,36 € par heure de présence.